

ORLEANS – 25 janvier 2018 - PREVENTION DES INONDATIONS - Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) réagit aux événements d'inondation impactant une grande partie du territoire national.

L'investissement politique et financier répond-il aux enjeux concernés par les phénomènes d'inondation en France et nous permet-il de faire face aux enjeux actuels ?

Le risque inondation est le 1^{er} risque naturel en France : le seul débordement de cours d'eau concernerait 1 habitant sur 4 en France et 1 emploi sur 3. Les trois-quarts des communes françaises pourraient être concernés par le risque d'inondation lié à des phénomènes de ruissellement. Le bilan des inondations de mai-juin 2016 fait mention de plus d'1,4 milliard d'euros de dommages causés, en sachant que les coûts indirects liés aux inondations restent très difficiles à comptabiliser. L'OCDE a récemment rappelé que le coût potentiel d'une inondation du type de la crue de la Seine de 1910 ramené aux enjeux humains, économiques et patrimoniaux actuels, pourrait atteindre 30 milliards d'euros pour la seule région d'Ile de France (15 millions d'habitants impactés, 400 000 emplois affectés).

Il nous semble utile de rappeler, dans un tel contexte, l'investissement financier actuel réservé à la politique de prévention du risque inondation. Elle s'élève à environ 300 millions d'euros, soit 0,01 % du PIB français quand l'effort par exemple des Pays-Bas est 40 fois plus important (1 à 1,5 milliard d'euros par an). Ce montant est réparti de la façon suivante : environ 40% par le Fonds Barnier (fonds géré par l'Etat alimenté par un prélèvement sur les contrats d'assurance), plus de 50% par les budgets des collectivités territoriales, et le reste, par les fonds européens, par les agences de l'eau et par le budget de l'Etat.

A l'heure du plafonnement du Fonds Barnier (la Loi de finances de 2018 vient de plafonner le Fonds Barnier à 137 millions d'euros, le réduisant d'environ 60 millions d'euros), de la mise en œuvre de la taxe GEMAPI (taxe locale non obligatoire et jugée comme inéquitable par certains experts financiers), il est important d'interroger l'ensemble des pouvoirs publics nationaux : ne devrait-on pas donner plus d'ambition à notre politique de prévention ? Ne serait-il pas raisonnable, aux vues des enjeux de consacrer un investissement financier plus important pour favoriser la recherche, l'innovation, l'action territoriale ? Toutes ces actions nécessaires à la mise en place de réponses adaptées ne méritent-elles pas un engagement financier à la hauteur des enjeux ? Le phénomène de ruissellement est par exemple un terrain d'étude encore peu exploré. Les aménageurs sont à l'affût de solutions innovantes, permettant d'éviter de renouveler les erreurs du passé. Sur le terrain, les initiatives en matière d'information de la population et de réduction de la vulnérabilité restent encore insuffisantes.

Ce sujet ne peut plus reposer que sur le seul investissement humain d'une poignée de personnes, il mérite un véritable investissement national pour préserver nos capacités futures, humaines, économiques et notre image à l'échelle européenne et internationale. Comment justifierait-on lors des prochains JO de 2024 que la capitale française ne puisse plus être en capacité de répondre à ses obligations de nation accueillante, paralysée par une inondation dont tout le monde connaît les conséquences depuis des décennies ?

Il est temps de réagir et de donner un poids politique et financier suffisant aux enjeux concernés par ces questions. Réagissons ensemble et par anticipation, n'attendons pas la prochaine catastrophe.